

# Épreuves et examen

## Modalités d'évaluation

Les épreuves sont organisées selon les modalités définies dans le référentiel de certification :

1. Rédaction d'un dossier professionnel
2. Soutenance du dossier professionnel devant un jury

Les travaux à rendre sont réalisés en travail personnel et transmis aux dates demandées. L'organisme de formation remet les dossiers aux différents membres du jury missionnés pour le passage du candidat.

Les compétences du référentiel sont validées selon les épreuves et les modalités prévues au référentiel.

**Les notations des épreuves sont présentées dans le tableau ci-dessous :**

Organisation du dossier professionnel	Descriptif	Compétences ciblées	Note maximale écrit	Note minimale écrit	Note maximale oral	Note minimale oral
Partie 1	Présentation du cas	C1 C8 C6 C9	10	3	5	2
Partie 2	Passage des tests	C1 C2 C4 C5	10	3	5	2
Partie 3	Les fonctions de l'écriture	C3	10	3	5	2
Partie 4	Rédaction du bilan initial et d'évolution	C1 C2 C3 C4 C5 C6 C7 C8 C9	10	3	5	2
Partie 5	Rédaction du bilan final	C8	10	3	5	2
Partie 6	Conduite globale de l'accompagnement	C10	20	6	5	2
<b>Total général</b>			<b>70</b>	-	<b>30</b>	-
<b>Validation</b>			<b>50/100 minimum</b>			

**Organisation de la soutenance :**

Soutenance	Organisation	Durées
Présentation du dossier par le candidat	Présentiel (ou distanciel)	30 min
Entretien technique	Présentiel (ou distanciel)	20 min
Entretien professionnel	Présentiel (ou distanciel)	10 min
<b>Total général</b>		<b>1h</b>

**Validation totale :**

Modalités	Note max	Note min
Dossier professionnel	70	21
Soutenance	30	12
<b>Total général</b>	<b>100</b>	-
<b>Validation</b>	<b>50/100</b>	